

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7518**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et construction spécialité conduite de travaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois	Président de l'université d'Artois, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture, 233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels assurent la responsabilité technique et souvent financière de la direction d'un ou plusieurs chantiers ou participent à la conduite de ces derniers. Ils peuvent être chargés de coordonner l'affectation des moyens consacrés aux différents chantiers selon l'avancement des travaux et de veiller au respect du planning. Activités visées :

- Prendre des responsabilités et des initiatives.
- Gérer les aléas d'un chantier.
- Hiérarchiser les priorités.
- Suivre des processus méthodologiques rigoureux.
- Recueillir et transmettre des informations.
- Etablir et entretenir des contacts avec des interlocuteurs variés.
- Faire respecter des normes et des règles de sécurité

Les compétences techniques de base sont : - Analyser le dossier de marché sous les aspects techniques (financier, commercial, sécurité).

- Proposer les modifications techniques et financières nécessaires.
- Estimer, répartir et gérer les moyens en main-d'œuvre, matériels et matériaux en tenant compte des délais et des coûts.
- Définir l'installation du chantier (emplacement du matériel, des engins) et les contacts avec les différents services et administrations.
- Coordonner et contrôler l'exécution des travaux (délais, qualité...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Corps d'état secondaires du Bâtiment

Conducteur de Travaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 : constructions UE2 : contexte du travail

UE3 : action professionnelle

UE4 : projet tuteuré

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Professionnels, enseignants-chercheurs, enseignants
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Professionnels, enseignants-chercheurs, enseignants
En contrat de professionnalisation	X		Professionnels, enseignants-chercheurs, enseignants
Par candidature individuelle	X		Au titre de la VAP 85 : commission constituée d'enseignants-chercheurs et de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 24/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-artois.fr>

Lieu(x) de certification :

Université d'Artois - IUT de Béthune

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Artois - IUT de Béthune

Historique de la certification :